PUBLIÉ LE 09/10/2024

Décision DG n° 2024-278 du 04/10/2024 – Délégation de signature à l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - NOMINATIONS ET DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Le directeur général par intérim de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;

VU la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;

VU le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

VU l'arrêté du 11 juin 2024 portant nomination par intérim du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé – Monsieur DE LA VOLPILIERE (Alexandre) ;

VU la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

VU la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

VU la décision DG n° 2024-238 du 13 juin 2024 portant délégations de signature à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Décide

Article 1er : L'article 20 de la décision DG n° 2024-238 du 13 juin 2024 susvisée est modifié comme suit :

Le II est remplacé par les dispositions suivantes :
« II - Délégation permanente est donnée à Madame BRUNEL (Liora), cheffe du pôle oncologie, à Madame BENLAZHAR (Anissa), cheffe du pôle oncohématologie, hématologie, néphrologie, à Madame DELVILLE (Marianne), cheffe du pôle greffe, thérapie cellulaire, transfusion, médicaments dérivés du plasma, radio-pharmaceutiques, agents de contraste, à Madame HAY (Bénédicte), cheffe du pôle cardiologie, vaisseaux thrombose, réanimation, antidotes (substances non médicamenteuses), stomatologie, ophtalmologie, et à Madame TARDIEU (Marie), cheffe du pôle endocrinologie (diabétologie), gynécologie, obstétrique, urologie, allergologie, pneumologie, ORL, à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, toutes décisions dans la limite des attributions de leurs pôles respectifs. ».

Article 2 : La présente décision, qui entre en vigueur le 7 octobre 2024, sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 04/10/2024

Alexandre DE LA VOLPILIERE
Directeur général par intérim

En lien avec cette information

PUBLIÉ LE 09/10/2024

Décision DG n° 2024-277 du 04/10/2024 – Nomination à l’ANSM (DELVILLE Marianne)

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES
NOMINATIONS ET DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE